



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 29 AOÛT 2007

Informations brèves

Affaires cantonales

Affaire Swissair : le Conseil d'Etat maintient sa procédure d'appel

En juin dernier, le Conseil d'Etat décidait de déposer une déclaration d'appel contre le jugement rendu le 4 juin 2007 par le Tribunal pénal du district de Bülach dans l'affaire Swissair ; il souhaitait ainsi pouvoir prendre connaissance dans le détail des motifs retenus par la cour. Après avoir procédé à une analyse des jugements écrits, le Conseil d'Etat a pris la décision de maintenir la procédure d'appel engagée. Il a jusqu'au 10 septembre 2007 pour déposer ses motivations. Rappelons que l'Etat de Neuchâtel détenait 2.700 actions de SairGroup et que la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel a produit une créance de 700.000 francs (emprunts obligataires) dans le cadre du sursis concordataire de SairGroup.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

Nouveau numéro d'assuré AVS

Dans sa réponse à la consultation concernant la modification du règlement et d'ordonnances et édition de disposition d'exécution quant au nouveau numéro d'assuré AVS, le Conseil d'Etat a pris note des diverses implications de la loi sur l'harmonisation des registres de 2006. Il rappelle que dans le canton de Neuchâtel, l'Office de la statistique a été désigné comme entité de contact par le Conseil d'Etat pour ce vaste projet d'harmonisation en lien avec la refonte du recensement fédéral de la population de 2010. Le gouvernement neuchâtelois relève que par son Service du traitement de l'information, le canton est également en contact étroit avec l'OFS et avec la Centrale de compensation, notamment pour tester la comptabilité informatique du nouveau numéro d'assuré. De son côté, la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, en tant qu'organise d'application de l'AVS, est elle aussi impliquée dans un pool informatique qui a d'ores et déjà pris les dispositions d'implémentation du nouveau numéro d'AVS. Les diverses applications informatiques sont en cours d'actualisation pour tenir compte de ces nouveaux paramètres.

Contact : Jean-Pierre Pellaton, chef de l'Office cantonal de la statistique, tél. 032 889 68 22.

2.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 30 août 2007